

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal en date du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance à la salle polyvalente de Croisilles sous la présidence de Madame MAILLOUX Elisabeth, Maire.

Etaient présents : 10

MAILLOUX Elisabeth, Maire

MORAUX Christian, SENECHAL Isabelle, Adjoint

BEAUDOUIN Laëtitia, BOUQUEREL Sophie, GOMIS Vincent, LEPAUVRE Pascale, PITEL Vincent, SABINE Nelly, VAUTIER Jean-Paul, Conseillers municipaux

Excusés : 1 - MEILINK Gerritje,

Absents : 0 -

Quorum : atteint

Date de Convocation : 25/02/2026

Secrétaire de séance : LEPAUVRE Pascale

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Financier Unique 2025 :
 - o Commune
 - o Assainissement
- Affectation du résultat :
 - o Commune
 - o Assainissement
- Organisation des bureaux de vote du dimanche 15/03/2026
- Travaux urgent de l'église
- Commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier procès-verbal en date du 3/02/2026. Sans observations, le procès-verbal est approuvé.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Commune

Délibération n° 8/2026

N'ayant pas pris part au vote : MAILLOUX Elisabeth, maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de CROISILLES ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame le Maire ayant quitté la salle, le 1^{er} adjoint, prend la présidence. Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique (Commune) et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte financier unique (Commune) 2025, (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0) dont les résultats définitifs sont les suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Commune (en €)		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	281 882.43	95 717.55
Recettes	310 353.48	246 017.33
Résultat Exercice 2024	+ 28 471.05	+ 150 299.78
Résultat N-1	+ 359 873.52	- 140 165.26
Résultat cumulé	+ 388 344.57	+ 10 134.52
Reste à réaliser	0	0
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat + RàR	+ 388 344.57	+ 10 134.52
Résultat de clôture excédentaire de 398 479.09		

AFFECTATION DU RESULTAT - Commune

Délibération n° 9/2026

Madame le Maire fait part qu'il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat sur le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0), décide de statuer sur l'affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026, comme suit :

Section de Fonctionnement	Recettes	Art : 002 Excédent reporté	388 344.57 €
Section d'Investissement	Dépenses	Art : 001 Solde d'exécution de l'investissement	10 134.52 €
	Recettes	Art : 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Assainissement

Délibération n° 10/2026

N'ayant pas pris part au vote : MAILLOUX Elisabeth, maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de CROISILLES pour l'Assainissement ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame le Maire ayant quitté la salle, le 1^{er} adjoint, prend la présidence. Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique Assainissement et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte financier unique Assainissement 2025, (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0) sans la présence de Madame le Maire dont les résultats sont les suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Assainissement (en €)		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	44 919.48	35 532
Recettes	19 484.34	17 876.17
Résultat Exercice 2024	-25 435.14	-17 655.83
Résultat N-1	+ 107 460.23	-4 753.17
Résultat cumulé	+ 82 025.09	-22 409
Reste à réaliser	0	0
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat + RàR	+ 82 025.09	-22 409
Résultat de clôture excédentaire de 59 616.09		

AFFECTATION DU RESULTAT - Assainissement

Délibération n° 11/2026

Madame le Maire fait part qu'il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat sur le budget primitif Assainissement 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0), décide de statuer sur l'affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026, comme suit :

Section de Fonctionnement	Recettes	Art : 002 Excédent reporté	59 616.09 €
Section d'Investissement	Dépenses	Art : 001 Solde d'exécution de l'investissement	22 409 €
	Recettes	Art : 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	22 409 €

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DU DIMANCHE 15/03/2026

De 8 h à 11h	De 11h à 14 h	De 14 h à 16h	16h à 18 h
Président : MAILLOUX Elisabeth	Président : MAILLOUX Elisabeth	Président : MAILLOUX Elisabeth	Président : MAILLOUX Elisabeth
Secrétaire : MORAUX Christian	Secrétaire : BEAUDOUIN Laëtitia	Secrétaire : MEILINK Rita	Secrétaire : MORAUX Christian
Assesseur 1 : VAUTIER Jean-Paul	Assesseur 1 : BOUQUEREL Sophie	Assesseur 1 : GOMIS Vincent	Assesseur 1 : LEPAUVRE Pascale
Assesseur 2 : SENECHAL Isabelle	Assesseur 2 : DERETTE Océane	Assesseur 2 : MARIE Amandine	Assesseur 2 : BRION Alain
DEPOUILLEMENT à 18 HEURES			
Président : MAILLOUX Elisabeth	Secrétaire :	Assesseur 1 : BOUQUEREL Sophie	Assesseur 2 : SENECHAL Isabelle

TRAVAUX URGENTS DE L'EGLISE - Sacristie

Délibération n° 12/2026

Suite à la dernière réunion de conseil municipal, Madame le Maire informe qu'elle a pris contact avec les services de la DRAC et a présenté le projet de la restauration de la toiture de la sacristie à M LION, technicien des bâtiments de France de la DRAC.

Après des divers échanges et présentation des devis suivants :

- 1^{er} Devis n° DEV-2026-0397 en date du 16/02/2026 de HAUGOU Couverture (14220 Ouffières) : Travaux de couverture (dépose, pose papier anglais, voligeage en sapin calibré..., gouttières, tuyaux, zinc à tasseaux... pour un coût de 12 580.90 € HT, soit 15 034.86 € TTC,
- 2^{ème} Devis D2600002 RELAIS VERTICAL (14690 La Pommeraye) en date du 18/02/2026 : travaux de reprises des joints sur 4 contreforts... pour un coût de 2 3020 € HT (TVA non applicable).

Il est possible de solliciter une aide financière de l'Etat pour la restauration de la couverture de la sacristie inscrit au titre des monuments historiques, le taux d'aide pourrait être de 10 à 20 %.

Concernant le 2^{ème} devis, la réponse de la DRAC, à ce jour, ne permet pas de prendre de décision sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une aide financière de l'Etat pour des travaux d'entretien la couverture de la sacristie de notre église,
- De présenter le devis HAUGOU Couverture, cité ci-dessus, pour un montant de 12 580.90 € HT dans le dossier de demande de subvention,
- Autorise et mandate Madame le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **Commission Population** : l'association MATOTEK demande une subvention.
- **Commission Voirie** : voir les travaux 2026 à proposer.

QUESTIONS DIVERSES

- **Netto Décor** : Madame le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie concernant la revalorisation tarifaire 2026, à compter du 1^{er} avril 2026, une augmentation des coûts de 2.50 %.
- **Station d'épuration** : Madame le Maire présente au conseil le rapport de visite (mesure de charge et d'efficacité), le bilan 24 heures réalisé par IngéEau. Le rapport est préoccupant, le volume journalier est dépassé, 112% de la capacité nominale.
- **Communauté de commune** : Madame de Maire indique que le bulletin annuel de la communauté est prêt à être boîté et propose que, lors d'un prochain boîtage, il puisse être distribué.

En l'absence d'autres questions, la séance du Conseil municipal est clôturée à 21 h 35.

Le Maire, MAILLOUX Elisabeth

La Secrétaire, LEPAUVRE Pascale